



Bulletin communal^{n°48} Décembre 2017

Périodique d'information de la Commune d'Etalle
15, rue du Moulin - 6740 Etalle
www.etalle.be * 063.45.51.74

Editeur Responsable: Administration communale d'Etalle - ne pas jeter sur la voie publique

TABLE DES MATIÈRES

- 03 01/ FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE
- 03 02/ LANCEMENT DE L'ODR D'ETALLE
- 04 03/ DATES DES BATTUES
- 04 04/ PLACE AUX ENFANTS
- 05 05/ REDEVANCE TV
- 05 06/PRIME A LA VIE CHERE
- 06 07/ MAISON DE L'EMPLOI
- 06 08/ POINTPENSION
- 06 09/ LOCOMOBILE
- 07 10/ CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE
- 07 11/ CROIX-ROUGE
- 08 12/ ZONE DE POLICE DE GAUME
- 09 13/ MERITES COMMUNAUX
- 10 14/ BIBLIOTHEQUE
- 11 15/SYNDICAT D'INITIATIVE D'ETALLE
- 11 16/ ARCHETAL
- 12 17/ JUMELAGE CLERIEUX
- 12 18/ VENTE DE BOIS
- 13 19/ MUSÉE GAUMAIS
- 13 20/ RECRUTEMENT DES ETUDIANTS
- 14 21/ BABY SERVICE
- 14 22/ BB PACK
- 14 23/ MAISON DU DIABETE
- 15 24/ CONCERT DE NOEL
- 15 25/ TAND'AIME
- 15 26/ CLUBS DE BASKET
- 16 27/ EONOSPORT - TAI CHI
- 16 28/ US STABULOISE
- 16 29/ LES COMPAGNIES DE THÉÂTRE
- 16 30/ PIQUÉES DE DENTELLES
- 17 31/ LES RISQUES LIÉS AU MONOXYDE DE CARBONE
- 17 32/ AGENDA
- 18 33/ ORGANISATION D'ÉVÈNEMENT
- 18 34/ INVITATION AUX VOEUX COMMUNAUX



01. DATES DE FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

L'administration communale sera fermée:

- le samedi 23 décembre
- le samedi 30 décembre

02. LANCEMENT DE L'ODR D'ETALLE

Avez-vous déjà réfléchi à quoi ressemblera Etalle en 2030 ?

Rassembler les habitants de la commune pour réfléchir à l'avenir du territoire, de l'environnement, de la jeunesse, des services... voilà la démarche proposée aux stabulois, nommée Développement Rural ! La qualité de vie dans vos villages vous préoccupe ? Vous souhaitez y contribuer ?

Ça tombe bien ! La commune d'Etalle a pris la décision de se lancer dans la réalisation d'une première Opération de Développement Rural avec l'aide de ses habitants.

Une Opération de Développement Rural (ODR) a pour objectif de réaliser un programme de développement du territoire pour les dix années à venir, dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitants. Le programme de développement, appelé Programme Communal de Développement Rural (PCDR), sera élaboré avec les citoyens et le Conseil communal. La démarche amènera les participants à réfléchir aux enjeux du territoire communal, puis à définir une stratégie de développement et des projets qui permettront de répondre aux défis que la commune d'Etalle rencontre, ou rencontrera dans les prochaines années.

Toute personne désirant s'informer ou s'associer à la démarche est invitée à y participer pleinement ! Plusieurs réunions de consultation seront organisées dans les différents villages de la commune au cours du printemps 2018.

Après un bref tour d'horizon du territoire communal, les habitants seront alors invités à s'exprimer sur leur commune, leur village et à réfléchir aux projets à mettre en place. Ces rencontres seront le point de départ d'un processus participatif amenant à la réalisation du PCDR.

Les dates des réunions vous seront transmises dans le prochain bulletin communal, par toute-boîtes, affiches, internet, ... Une page facebook sera créée afin d'entretenir un lien entre les citoyens et l'Opération de Développement Rural. N'hésitez pas à vous manifester et à venir liker la page facebook Etalle participation !

Pour les jeunes, les premiers concernés par l'avenir de la commune, une première opportunité de s'exprimer leurs sera donnée dans les prochains mois. Nous encourageons vivement les 12-18 ans à rejoindre la dynamique, via la page facebook également.

La commune d'Etalle se lance dans cette Opération de Développement Rural avec l'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie, qui sera présente tout au long de la démarche.

Pour plus d'informations :

- Le site de l'Opération de Développement Rural: via le site communal www.etalle.be
- La page facebook : Etalle participation
- La Fondation Rurale de Wallonie :

Fanny van der Smissen et Stéphane Guében, agents de développement

Rue de France, 19A - 6730 Tintigny - 063/44.02.02 – f.vandersmissen@frw.be – s.gueben@frw.be

03. DATES DE BATTUES

La prudence reste de mise pendant la période de chasse. Vérifiez les pancartes indicatives avant vos balades en forêt.

Territoires & Titulaires	Novembre	Décembre
Vance - Bouvy Michel	18	02, 10, 17, 24
Chasse de Mortinsart «Rastat» - Cornet Gaëtan	18	/
Chantemelle/Fays - Crucifix Etienne	10 & 24	01
Banel II - Cuvelier F.	23	
Chasse du Moulin - Declercq Raymond	3 & 19	09
Fratin - Lowie Maurice	11	02 & 17
Grande chasse d'Etalle - Marcotty Quentin	05	02
Sainte-Marie - Maréchal François	04	28
Sivry - Picard Jacques	06	4
Etalle II (Partie Nord) - Picard Jonathan	19	/
Banel - L'ilet - Postal Samuel	18	
Vance II - Puffet Jean		
Chasse du Notaire Gérard - Ries Didier	15 & 26	02, 03, 09, 10, 16, 17, 23, 24, 25,26,30, 31
La ferme - Thomasset Claude	11, 18, 25	16

04. PLACE AUX ENFANTS

«Quand je serai grand, je serai ...»

Cette phrase résonne sans cesse dans la cour de l'école. Ainsi, l'opération Place aux enfants, qui a eu lieu le samedi 21 octobre, avait pour but de faire découvrir aux enfants de 4ème, 5ème et 6ème primaire différentes facettes du monde des adultes. La commune d'Etalle, en collaboration avec l'asbl Stabulaccueil, la section stabuloise de la Ligue des Familles et de nombreux hôtes, privés et publics, issus du monde associatifs ou commercial, a proposé pas moins de 40 ateliers aux 130 enfants participants.

Au programme: visite de fermes, d'ateliers de ferronnerie ou de menuiserie, de services publics (tels que la police ou l'Aive) ou encore initiation au jeu de flippers, au jeu d'échecs, à la musique, à la dentelle, ...

Ce panel d'activités est l'occasion de mettre les enfants à l'honneur tout au long de la journée en leur faisant découvrir un métier ou une passion de manière ludique.

Cette année encore, une forte mobilisation de parents et de sympathisants dans leur rôle de passe-muraille a permis de garantir l'ambiance familiale et chaleureuse de la journée.

En fin d'après-midi, l'ensemble des participants se sont rassemblés pour un goûter au complexe sportif et culturel d'Etalle. L'occasion d'échanger leurs expériences pour les enfants et de pouvoir remercier comme il se doit les bénévoles d'un jour.

05. REDEVANCE TV

Ce 7 septembre 2017, le Gouvernement wallon a décidé de supprimer la redevance télévision à partir de l'année d'imposition 2018. La redevance Tv ne sera donc pas réclamée pour les périodes imposables 2018 et suivantes, c'est à dire à partir du 01/04/2018 pour les redevables dont l'initiale du nom est comprise entre A et J et à partir du 01/10/2018 pour les redevables dont l'initiale du nom est comprise entre K et Z.

Pour les redevables dont la période imposable s'étend de janvier à décembre (gîtes, chambres d'hôtes, ...), la redevance cesse d'être due dès le 01/01/2018. La redevance due en intégralité pour la période imposable 2017, soit du 01/04/2017 au 31/03/2018, soit su 01/10/2017 au 30/09/2017.

Aucun remboursement ne sera opéré pour le montant payé pour l'exercice 2017 même si certains mois de cette période se situent en 2018. Il n'y aura pas d'annulation des procédures de poursuites judiciaires, de contentieux et de recouvrement se rapportant aux redevances impayées dont la période imposable se termine au plus tard en 2018.

REPONSES AUX QUESTIONS FREQUENTES

1/ La redevance TV est supprimée au 1er janvier 2018 et vous me réclamez le paiement pour certains mois de 2018. Dois-je payer ?

Oui, la redevance TV est due en intégralité pour la période imposable 2017. La redevance Tv n'est pas supprimée au 1er janvier 2018 mais pour la période imposable 2018. Il y a deux périodes imposables en Redevance TV:

- d'avril à mars pour les redevables dont la 1ère lettre du nom est comprise entre A et J;
- d'octobre à septembre pour les redevables dont la 1ère lettre du nom est comprise entre K et Z.

2/ Je m'appelle M. Plume et je détiens un téléviseur depuis le 1er octobre 2017. Dois-je le déclarer et combien vais-je devoir payer?

Oui, vous devez déclarer votre appareil de télévision. Votre période imposable est d'octobre 2017 à décembre 2018. Vous allez donc payer uniquement 100€ pour cette période imposable 2017 et rien à partir de la période imposable en 2018 qui débute le 01/10/2018.

3/ Je m'appelle Madame Boulet et je viens de m'installer en Wallonie le 18 janvier. Je suis en possession d'un téléviseur. Suis-je redevable de la redevance TV?

Oui, vous devez déclarer la possession d'un téléviseur. La redevance TV étant supprimée à partir de la période imposable 2018, à savoir, dans votre cas, à partir du 01/04/2018, vous serez redevable que de la période de janvier à mars 2018, à savoir 25€.

4/ Je m'appelle M. Plombs et je me débarrasse de mon téléviseur à partir du 04 novembre 2017. Dois-je transmettre un formulaire de dessaisissement à l'administration?

Non, la période imposable 2017 étant entamée depuis le 01/10/2017, la redevance est due en intégralité pour cette période et couvre votre détention jusqu'au 30/09/2018. La redevance étant supprimée en 2018, elle ne vous sera pas réclamée pour la nouvelle période débutant le 01/10/2018. Il n'y a donc pas lieu de notifier la fin de la détention.

06. PRIME A LA VIE CHERE

En 2015, les modalités de liquidation de la prime communale à la vie chère ont été adaptées afin d'avoir la possibilité d'en introduire la demande jusqu'au 31 décembre au lieu du 30 juin.

Le paiement sera exécuté en deux rôles soit un premier paiement en août pour les personnes ayant rentré leur demande jusqu'au 30 juin et les demandes rentrées après cette date jusqu'au 31 décembre seront payées en janvier de l'année qui suit. Aussi, si vous remplissez les conditions et que vous souhaitez en bénéficier au cours de l'année 2017, vous pourrez vous procurer le formulaire de demande disponible à l'administration communale ou sur le site www.etalle.be

07. MAISON DE L'EMPLOI

Permanences « création d'activité » avec Créa-Job S'installer comme indépendant, créer sa société

Vous avez un projet d'entreprise, vous souhaitez vous installer comme indépendant. Vous voulez créer votre société. vous cherchez un financement pour vous lancer ? Créa-job, a.s.b.l. spécialisée dans l'aide à la création d'entreprise, vous informe sur les formalités et les aides financières, et vous guide dans la préparation de votre projet.

Tous les deuxièmes jeudis du mois à Etalle :

Jeudis 9 novembre/14 décembre 2017 de 9h à 12h
sur rendez-vous au 084/ 46 83 80 - www.creajob.be

Atelier E réputation

Vous souhaitez mieux utiliser les réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn) dans votre recherche d'emploi ? Connaître les bonnes pratiques et ce qui est à éviter ?

Un atelier, animé par un formateur en réseaux sociaux, est organisé ponctuellement. Au programme :

- améliorer votre image
 - protéger votre compte
 - utiliser Facebook et LinkedIn pour soutenir votre candidature,
 - rechercher des offres dans votre secteur
- Inscrivez-vous sur la liste au 063/60.88.47 (40)

Curriculum vitae, lettre de motivation

Vous avez des difficultés pour rédiger et mettre en page de manière professionnelle votre curriculum vitae et de votre lettre de motivation ?

Vous pouvez recevoir les conseils et une aide à ce niveau à la Maison de l'Emploi. Prenez rendez-vous au 063/60.88.47 (40) avec Marine Michel.

Notre service

Toutes les démarches liées au dossier d'inscription au FOREM sont réalisées à la Maison de l'Emploi.

Le service est accessible à toute personne : demandeur d'emploi, travailleur, étudiant,...

Logistique/documentation

Accès gratuit pour la recherche d'emploi : téléphone, fax, ordinateurs avec Internet.

Documentation, formations, offres d'emploi, journaux (Le Soir, la Voix du Luxembourg, L'Avenir du Luxembourg)

Contact

Maison de l'Emploi d'Etalle Habay Tintigny
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Place des Chasseurs Ardennais 8 à ETALLE (sur la place de l'église)

Tél 063/60.88.40 -47 maisondelemploi.etalle@forem.be

08. POINT PENSION

Des questions sur votre pension légale ? Venez au PointPension

Le service Pensions va à votre rencontre dans tout le pays. Ses experts et ceux de l'INASTI sont en effet présents dans les Pointpensions afin de répondre à vos questions sur votre pension légale.

Quel est le PointPension le plus proche de chez vous ?

Vous trouverez toutes les informations (adresses, horaires) sur www.pointpension.be

Attention: les experts des 3 régimes de pensions (salariés, fonctionnaires, indépendants) ne sont pas présents dans tous les Pointpensions.

09. LOCOMOBILE

Une visite chez le médecin ? Vos courses deviennent trop lourdes pour vous ? Pas de panique, la Locomobile est là!

La Locomobile est un taxi social au service de tous sur votre commune. Les tarifs ont été adaptés le 01/10/2017, soit:

- Trajet de moins de 8km : forfait de 2.87€
- Trajet de plus de 8km: 0.36€ du kilomètre réellement parcouru.
- Pas de temps d'attente facturé
- Si le chauffeur doit vous accompagner hors du véhicule, le temps réel sera facturé 8€/h

Ce prix s'étend par personne présente dans le véhicule à l'exception des enfants de moins de 14 ans qui voyagent gratuitement mais qui doivent être accompagnés et des personnes domiciliées sous le même toit qui ne paieront qu'un seul trajet.

Contact: 0800/25.115 - tous les jours ouvrables de 8h à 16h30

10. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

ALLOCATION DE CHAUFFAGE

Veillez introduire votre demande au C.P.A.S. dans les 60 jours de la livraison pour bénéficier de l'allocation de chauffage.

Types de combustible :

- Le gasoil de chauffage
- Le pétrole lampant (type C)
- Le gaz propane en vrac

	1/ Statut BIM	2/ Faibles revenus	3/ Personnes endettées
CATEGORIES	<ul style="list-style-type: none"> - VIPO ou OMNIO - Bénéficiaire du RIS (ou aide équivalente) - Chômeurs de longue durée (depuis + d'un an) - Bénéficiaire de la GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées) <p>Revenus BRUTS imposables du ménage ne dépassant pas 18.363,39 €/an</p> <p>+ 3.399,56 € par personne à charge.</p>	<p>Revenus BRUTS imposables du ménage ne dépassant pas 18.363,39 €/an</p> <p>+ revenu cadastral (X3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage</p> <p>+ 3.399,56 € par personne à charge.</p>	<p>Personne bénéficiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une médiation de dettes - d'un règlement collectif de dettes, <p>Et qui sont incapables de payer leur facture de chauffage.</p>
CONDITIONS	<p>PAS de seuil d'intervention</p> <p>Livraison durant l'année civile : Du 1er janvier au 31 décembre</p> <p>Allocation maximum par ménage : 1.500 litres</p> <p>NB : Achat à la pompe : Allocation forfaitaire de 210 €</p>		
DOCUMENTS A FOURNIR	<p>Carte d'identité</p> <p>N° de compte bancaire sur lequel l'allocation doit être versée</p> <p>Copie de la facture</p>	<p>Carte d'identité</p> <p>N° de compte bancaire sur lequel l'allocation doit être versée</p> <p>Preuve des revenus (des 3 derniers mois)</p> <p>Copie de la facture</p>	<p>Carte d'identité</p> <p>Décision ou attestation de la médiation de dettes</p> <p>Copie de la facture</p>

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le service social du C.P.A.S au 063/45.55.53

11. CROIX-ROUGE

LA VESTI-BOUTIQUE ET LA BOUQUINERIE

La Vesti-boutique de Sainte-Marie-sur-Semois vous accueille à l'ancien presbytère le mercredi de 14h00 à 16h00 et le samedi de 10h00 à 12h00 et vous propose des vêtements hommes, dames, enfants, bébés, chaussures, accessoires, linge de maison, ... ainsi que des jeux et du matériel de puériculture, et ce, à prix démocratique.

Une bouquinerie est également présente sur le site et propose des livres au prix variant entre 0.50€ à 2€.

12. LA ZONE DE POLICE DE GAUME VOUS INFORME

Qui dit fête, dit souvent alcool... or la consommation d'alcool, souvent banalisée, n'est pas sans risque.

Les enfants et les jeunes sont en effet plus vulnérables que les adultes par rapport aux effets de l'alcool car leur cerveau se trouve encore en plein développement. Ils ne peuvent pas encore aussi bien évaluer les dangers et courent donc un risque plus grand en termes d'accidents, de violences, d'automutilation et de comportement sexuel à risque s'ils sont saouls. Les jeunes qui consomment de l'alcool sont en outre confrontés à des troubles sévères de l'apprentissage et à des troubles de la mémoire. Qui plus est, plus un jeune consomme de l'alcool de manière précoce, plus il a de chances de tomber à l'âge adulte dans des problèmes d'abus d'alcool et problèmes sociaux et de santé.

Que dit la législation en Belgique ?

En bref, la loi interdit :

- de vendre, de servir ou d'offrir de l'alcool aux jeunes de moins de seize ans;
- de vendre, de servir ou d'offrir des boissons spiritueuses (Par « boisson spiritueuse », on entend toute boisson distillée d'un titre alcoométrique excédant 1,2 % ou toute boisson fermentée d'un titre alcoométrique excédant 22% - Article 16 de la loi du 7 janvier 1998. Les alcopops, la vodka, le whisky, le gin, le genièvre, la liqueur, le cognac, ... ainsi que les cocktails à base de ces alcools en sont quelques exemples) aux jeunes de moins de dix-huit ans.

A noter également que la loi sur la répression de l'ivresse interdit et punit quiconque se trouve en état d'ivresse dans un lieu public ainsi que quiconque sert des boissons enivrantes à une personne manifestement ivre.

En zone de police de Gaume, la consommation d'alcool sur la voie publique, y compris dans un véhicule stationné est de plus interdite.

QUELS SONT NOS DEVOIRS DE CITOYENS QUANT À L'ENTRETIEN DES ABORDS DE NOS DOMICILES ET PROPRIÉTÉS ?

L'entretien des trottoirs et accotements en tout temps

Selon le Règlement général de police de la zone de Gaume, les riverains doivent maintenir le trottoir et les accotements bordant leur immeuble/terrain en parfait état de propreté et de conservation. Dans ce cadre :

- toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de passage des usagers doivent être prises (art. 56).
- tout riverain est tenu de nettoyer la portion de trottoir, d'accotement et de rigole se trouvant au regard de son immeuble/terrain et d'enlever ou faire enlever les végétaux qui y croissent (art.76).

A défaut ou en cas de négligence, le riverain sera tenu comme responsable du dommage et/ou il peut être procédé d'office à une mise en état à ses frais.

LA RESPONSABILITÉ DE TOUS...

En tant qu'organisateur ou exploitant d'un établissement Horeca, vous avez le droit de demander à chaque visiteur qui souhaite participer à votre événement ou consommer de l'alcool, une preuve de son âge (carte d'identité, permis de conduire, etc.). Le système de bracelets de couleur mis en place à l'entrée peut faciliter ce contrôle.

En cas de doute, il vous est conseillé de refuser de vendre de l'alcool car vous engagez toujours votre responsabilité. A savoir que si vous servez de l'alcool à des jeunes qui n'ont pas l'âge requis, vous risquez une amende de 156 à 18 000 euros. De plus, votre responsabilité civile pourra également être engagée si des jeunes qui sont ivres causent un accident lors de votre événement ou après celui-ci.

En tant que parents ou amis, ne banalisez pas la consommation d'alcool par les jeunes, même à l'occasion de fêtes familiales. Encore trop fréquemment, nous constatons bon nombre de jeunes présents dans les soirées qui s'adonnent à une consommation excessive d'alcool ou rejoignent la soirée dans un état d'ébriété déjà avancé. Attention qu'il y va de la responsabilité de tous : jeunes, parents, organisateurs, ... et que les risques sont bien réels.

Au-delà de ce rappel de la législation et de cette sensibilisation, la zone de police de Gaume souhaite vous informer que nos services accorderont une attention particulière à cette problématique, attention qui pourrait, le cas échéant aller jusqu'à la répression.

Organisateurs, n'oubliez pas que nous pouvons vous aider et vous conseiller dans la préparation de votre événement.

Plus d'informations sur notre site : www.policelocale/5299 ou sur notre page Facebook

Les mesures prescrites en temps de neige et de verglas

Toujours selon le Règlement général de police, il est de l'obligation de chacun, au niveau des trottoirs et accotements longeant leur propriété :

- d'enlever, après chaque chute de neige et sans délai, la neige accumulée sur une largeur d'un mètre (art. 80). Idéalement, celle-ci doit être entassée à l'extrémité du trottoir ou de l'accotement le long de la chaussée. Elle ne pourra en aucune manière obstruer les rigoles et avaloirs ou être rejetée sur les parties déneigées de la voirie.
- de répandre, en cas de verglas ou de neige gelée/durcie, un produit abrasif tel cendres, sel, sable, etc. pour faciliter la circulation (art. 81). Utiliser un objet contondant pour casser la glace risque de laisser des coups dans le dallage qui pourraient être imputés à votre responsabilité.
- d'assurer le dégagement des rigoles et avaloirs lors du dégel (art. 82).

En temps de gel, nous vous rappelons que pour des mesures de sécurité il est interdit de laver les voiries et trottoirs ou d'y répandre de l'eau.

Règlement de police et sanctions

Pour finir, rappelons qu'en cas de non respect d'une mesure prescrite par le Règlement général de police, vous pouvez recevoir une amende allant jusqu'à 350 euros ainsi qu'une mise en état à vos frais. Pour tout renseignement complémentaire ou pour obtenir ce Règlement général de police, vous pouvez vous adresser auprès de votre administration communale, auprès de votre poste de police ou sur notre site Internet www.policelocale.be/5299.

13. MÉRITES COMMUNAUX

Les candidatures pour la distinction communale et les mérites communaux doivent être déposées pour le 15 décembre 2017 auprès de l'administration communale. Elles doivent mentionner les coordonnées du/des nominé(s), le mérite concerné, une explication justifiant la nomination ainsi que les coordonnées de la/des personne(s) faisant la proposition.

Distinction communale

La distinction communale est décernée à une personne ou à un comité ayant fait une action remarquable sur le plan communal ou ayant fait une action remarquable promotionnant la commune à l'extérieur de celle-ci ; ou encore, à une personne ou à un comité ayant un lien avec la commune et ayant réalisé une action remarquable.

Mérite sportif

§1. Le mérite sportif est décerné pour une activité sportive remarquable à un club dont le siège social est situé sur le territoire de la commune, ou à une personne domiciliée dans la commune depuis douze mois au moins ou ayant été domiciliée durant un minimum de cinq années dans la commune.

§2. Le mérite sportif, peut également être décerné à un dirigeant ou à un groupe de dirigeants, domiciliés dans la commune, jugés particulièrement méritants, pour une activité menée au cours d'une période de dix années minimum, sous le régime exclusif du bénévolat.

Mérite culturel et artistique

Le mérite culturel et artistique est décerné à une personne ou à un comité ayant un lien avec la commune et :

- ayant obtenu une reconnaissance artistique ou culturelle,
- ayant créé une oeuvre marquante dans le domaine artistique ou culturel,
- ayant obtenu un premier rang ou une mention d'excellence lors d'un concours national ou international organisé par les fédérations ou associations reconnues officielles.

14. BIBLIOTHEQUE

1/ UNE EXPOSITION ET UN OUTIL POUR LES PETITS

« *Dans la vie, rien n'est à craindre, tout est à comprendre.* » Marie Curie

Votre bibliothèque a accueilli durant le mois d'octobre l'outil Scritch Cratch Bouh ! Un outil à destination des 0/5 ans qui a été conçu par la Bibliothèque Centrale de la Province de Luxembourg en partenariat avec l'Office de la Naissance et de l'Enfance et en collaboration avec divers professionnels de la petite enfance. « Scritch Cratch Bouh ! » porte sur la thématique des peurs et se destine aux petits enfants de 0 à 5 ans.

On le sait, la peur est inévitable et tout à fait nécessaire pour chacun d'entre nous, elle apporte un bénéfice de survie incontestable et nous invite à nous attacher à ceux qui nous protègent. Se jouer de la peur, telle est l'ambition de l'outil Scritch Cratch Bouh. Il se compose d'albums, de jeux, d'un kamishibaï, d'un tapis d'histoire, de déguisements adaptés selon la tranche d'âge mais aussi d'une pyramide ludique et d'une boîte à émotions. Des bibliographies sur le thème des peurs enfantines restent gratuitement à disposition à la bibliothèque au terme de l'exposition.

2/ LA NOUVELLE BIBLIOGRAPHIE : « DIFFÉRENCES, PETITS SOUCIS ET GROS TRACAS » EST DISPONIBLE

« *Un bon livre affiche une liberté de pensée, va permettre à l'enfant d'approfondir son moi, de rencontrer les autres, un auteur, un illustrateur, quelqu'un qui va enrichir sa sensibilité et son imaginaire* » Michel Defourny

Comme déjà annoncé, la Bibliothèque Centrale de la Province de Luxembourg, les bibliothèques d'Etalle, de Rossignol et de Bellefontaine ainsi que l'asbl A'prendre Autrement se sont associées pour vous proposer une bibliographie intitulée « Différences, petits soucis et gros tracass » et destinée aux petits et grands. Parents, professionnels de l'enfance et de la jeunesse ou tout lecteur lambda peuvent y trouver des références sur les modes de fonctionnement différents, les «dys»fférences...

Cette bibliographie se veut être une aide pour construire un accompagnement personnalisé ou connaître des outils à utiliser au quotidien. Tous les ouvrages cités sont empruntables via le réseau des bibliothèques de la Province de Luxembourg.

La bibliographie est désormais disponible gratuitement dans les bibliothèques d'Etalle, de Rossignol et de Bellefontaine, à l'ASBL « A'prendre autrement » et est téléchargeable sur la page Etalle.be/bibliotheque.

Renseignements : 063/60.13.88 ou bibliotheque.locale.etalle@province.luxembourg.be

LES SERVICES

Depuis la rentrée, le prêt inter bibliothèques pour les lectures scolaires bat son plein ! Pour d'autres travaux, exposés, TFE,... l'équipe invite les étudiants à venir vers elle pour les recherches sur les divers catalogues à disposition : celui de la Province mais aussi Samarcande, Périoclic,... Passez lors durant nos heures d'ouverture ou communiquez par mail, les titres et les thèmes dès qu'ils sont connus. Retrouvez l'ensemble des ressources disponibles à l'adresse suivante : www.bibliotheques.province.luxembourg.be/webopac

Pour le grand public, nous sommes à votre disposition pour vos demandes et vos recherches. Nous pouvons nous déplacer si votre mobilité est difficile, temporairement ou non.

LES HISTOIRES CONTÉES

Vos enfants aiment les histoires de pirates, de princesses, de loups ou de dragons indisciplinés ? Ouvrez vos agendas ! Francine et ses histoires ont repris depuis le mercredi 11 octobre. L'activité a lieu chaque 2ème et 4ème mercredi du mois, hors congés scolaires, est gratuite et ne nécessite pas d'inscription.

Le mercredi 20 décembre, la bibliothèque organise son traditionnel goûter de Noël avec ses histoires de saison de 15h00 à 17h00.

LES CONGÉS

Pendant les vacances de Noël, la bibliothèque fermera ses portes du 26 décembre 2017 au 02 janvier 2018 inclus.

Envie de venir nous voir ? La bibliothèque est ouverte :

Mardi de 13h30 à 18h30 - Mercredi de 08h30 à 17h30 - Jeudi de 13h30 à 17h30 - Vendredi & samedi de 08h30 à 12h30.

Vous pouvez nous contacter au 063.60.13.88 ou par mail : bibliotheque.locale.etalle@province.luxembourg.be

15. SYNDICAT D'INITIATIVE

MARCHE DE NOËL

Décembre lancera le départ des Fêtes de Noël, au Complexe culturel et sportif d'Etalle, le 17 décembre, de 10h00 à 19h00, par un magnifique marché de Noël présentant une cinquantaine d'exposants et d'artisans.

Vous êtes un artisan de talent ou un producteur local? N'hésitez donc pas à venir partager vos idées cadeaux, vos créations et vos mets à l'occasion de cette saison magique.

Pour l'inscription, une participation de 8 euros, la table de 2m30, est demandée à chaque exposant. Chaque année une petite restauration et des rafraichissements sont proposés par l'organisateur.

Si notre programme vous intéresse ou simplement pour le plaisir de se retrouver vous pouvez contacter le Syndicat d'Initiative d'Etalle.

INFORMATIONS TOURISTIQUES

Besoin d'informations? Fanette vous accueille du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30. Cartes, dépliants touristiques et livres du terroir sont disponibles.

Syndicat d'Initiative d'Etalle:
20, rue du moulin - 063/45.67.87 - si.etalle@skynet.be

LE SYNDICAT D'INITIATIVE EN 2018

En 2018, le Syndicat d'Initiative d'Etalle souhaite développer la découverte de la région pour la population locale.

Pour ce faire, un nouveau site Internet sera mis en ligne dès janvier 2018. Chaque mois, un nouvel article vous proposera une balade, une activité ou la visite d'un joli coin stabulois. Vous y retrouverez également des informations touristiques plus générales ainsi que les livres et les cartes en vente au Syndicat d'Initiative et les dépliants gratuits disponibles sur place.

De nouvelles balades seront également organisées. Pour vous tenir au courant de nos prochaines activités, n'hésitez pas à liker notre page Facebook.

RECHERCHE DE BENEVOLES

Vous vous passionnez pour l'histoire de votre commune? Vous avez des connaissances sur la faune et/ou la flore de notre région? Vous aimez l'effervescence dans la mise en place d'une activité ?

Le S.I. recherche toujours des bénévoles. A votre échelle et selon vos envies, que ce soit pour un coup de main ponctuel le jour des activités ou pour la création d'une balade ou encore pour vous investir en tant qu'administrateur, n'hésitez- pas à nous contacter.

16. ARCHETAL

Archetal entretient régulièrement le petit patrimoine bâti et naturel de l'entité, comme les croix, calvaires, lavoirs, fontaines, pompes, abreuvoirs, monuments aux morts mais également le site de l'Ilé, le site de Montauban, la Tranchée des Portes, etc....

Plusieurs éléments ont fait l'objet d'un entretien plus important, c'est le cas du calvaire dit « du bon dieu » à Buzenol, de la croix des Thiry à Chantemelle, la pompe d'Etalle, le lavoir de Mortinsart, le calvaire Perleau, la croix Georges, la croix Notre-Dame des Champs à Vance.

Le christ du calvaire de Mortinsart a été restauré et sera remplacé prochainement.

La croix des Libertés à Sainte-Marie fait l'objet d'une demande de subvention pour restauration.

Appelée aussi « Croix de Beaumont ou Franche Croix », elle se trouve au carrefour formé par la nationale, la grand'rue et la rue dite « du rond ».

Cette croix fut érigée en 1462 comme symbole de l'affranchissement au droit de Beaumont (d'où le toponyme de Franche ou Beaumont) des habitants de la seigneurie de Sainte-Marie en 1461.

La loi de Beaumont fut promulguée en 1182 par Guillaume aux Blanches Mains. Ce n'est que le 15 janvier 1461 que les habitants de Sainte-Marie, irrités, firent pression sur Jean de Malberg, seigneur du lieu et s'en furent à Virton réclamer leurs droits à l'affranchissement.

Elle a été restaurée au 20ème S, comme l'indique l'inscription sur le socle : Restaurata Anno 1914 - CRUX LIBERTATIS ERECTA - Anno 1462 »

Le christ du calvaire de Sivry est actuellement en restauration. Le nettoyage et dégagement des anciennes peintures a révélé un christ en chêne, finement sculpté et d'une grande beauté.

17. CAMPS CLERIEUX

Il fait beau vivre à Etalle... à Clérieux aussi !

Cette année 2017, « Le Club », propriété de la commune d'Etalle a vécu au son de 68 petits stabulois, 11 moniteurs, Annick et Marc du 11 au 31 juillet.

Comme sur les clichés des cartes postales, on y mange bien, on y dort bien, il fait beau et on s'amuse tous beaucoup. Mais si les clichés ont la peau douce, c'est grâce aux ingrédients qui rendent les camps si agréables chaque année :

Pour bien manger, on prend avec nous un excellent cuisinier. Pour bien dormir, des climis viennent d'être installées dans les chambres. Pour le beau temps, le soleil de la Drôme accompagne les enfants. Et pour bien s'amuser :

- On va chaque jour à la piscine, soit au Club, soit à La Roche de Glun ;
- On a visité le Grau du Roi et profité de la mer et de la plage ;
- On fait du sport ;
- On fait plein de jeux avec nos moniteurs tout en découvrant le village et ses habitants ;
- On vit avec le village : feu d'artifice, accueil de la Commune et du comité de jumelage, animation avec la bibliothèque, ...

Tout cela pour dire que 2017 à Clérieux, c'était vraiment bien. On a clôturé notre séjour avec la traditionnelle veillée. Et bien que l'on ne soit pas des pros, toute notre joie a explosé pendant cette soirée pleine de bonheur, de rires et d'amitié.

Puis vient déjà le temps de reprendre le bus pour rentrer à la maison. Mais il fait bon vivre à Etalle. Papa et Maman sont ravis de nous retrouver et on s'est fait de nouveaux copains qu'on pourra revoir pendant l'année. A Clérieux aussi, il fait bon vivre, on y retournera sûrement l'an prochain.

Le rendez-vous est lancé pour l'an prochain :

1er camp : du 10 au 20 juillet 2018 - 2ème camp : du 20 au 30 juillet 2018

18. VENTE DE BOIS

Le vendredi 8 Décembre 2017 à 19 h 00 au Complexe Sportif et Culturel d'Etalle, le Collège communal procèdera à la vente publique aux enchères de divers lots baliveaux et chablis (feuillus et résineux) dans les bois communaux.

La vente sera faite aux conditions du Cahier des Charges Générales de la Province de Luxembourg et aux conditions particulières arrêtées par la Commune. Les lots invendus lors du premier tour seront remis en vente en fin de séance.

La quantité cumulée des lots achetés ne pourra être supérieure à 50 stères par ménage. Les lots de résineux et de chablis ne sont pas concernés par cette restriction. Le candidat acheteur doit être présent à la vente ; aucune procuration ne sera acceptée.

Les personnes hors délai d'exploitation et / ou en retard de paiement des lots précédemment achetés ne pourront en acquérir de nouveaux.

Conditions de paiement :

Le paiement devra se faire dans les dix jours de la date de facturation par virement bancaire.

Le montant principal est augmenté de

3% pour les frais de vente

2 % de TVA pour les assujettis

Le détail des lots ainsi que le document à compléter par les amateurs pourront être retirés à l'Administration Communale à partir du jeudi 23 novembre 2017 ou téléchargé sur le site de la commune d'Etalle www.etalles.be.

19. MUSÉE GAUMAIS

La « Galerie du Récollet » du Musée gaumais, c'est parti ! L'important chantier de l'extension du Musée gaumais vient de démarrer à Virton. Ce projet doit pourvoir à terme l'institution-phare de la Gaume de nouveaux espaces bien nécessaires à ses activités et ses prestigieuses collections qui sont en augmentation constante. Les travaux seront conséquents : en particulier, 400 M2 de surface d'exposition sont prévus contre le clocher du légendaire jacquemart, ainsi que des cours extérieures, diverses modernisations et restaurations d'équipements et de nombreux aménagements pour améliorer l'accès et la visite des Personnes à Mobilité Réduite.

Le Musée est activement soutenu dans son projet par le Commissariat général au Tourisme (Ministre René COLLIN). La Loterie nationale apporte aussi sa contribution, mais le Musée poursuit activement sa campagne de souscription publique, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin. Le budget à consentir est de 1.200.000 €, mais la somme totale n'est pas encore rassemblée. Pourtant, dans ces périodes difficiles et sans plus attendre, le Musée a choisi d'aller de l'avant. Il entame donc avec

optimisme la 1ère phase de ce chantier. C'est pourquoi, un appel vigoureux est lancé à tous ses amis afin qu'ils contribuent à cette réalisation par leur soutien financier, par du sponsoring ou par du mécénat. Diverses formes de soutien ont été mises en place en faveur de ce projet: simples participation financière, espaces publicitaires commerciaux,... Des animations variées sont en outre au programme de cette fin d'année, et notamment :

Le 3ème Cycle de conférences d'automne du Musée comprendra 5 exposés de personnalités autour de la culture et du Patrimoine. La séance inaugurale a eu lieu ce 6 octobre à Florenville. Il y a été question de Dom Bernard de Montgaillard, emblématique abbé d'Orval. Tout le programme de cette 3ème saison sera disponible sur le site internet du Musée : www.museesgaumais.be

A la fin de l'année, l'ensemble Griff Trio sera l'hôte du Musée pour un 2ème concert de Noël à Montquintin le vendredi 15 décembre à 20H, avec des musiques traditionnelles et populaires de circonstances, suivi d'une collation au coin du feu dans le sympathique musée de la Vie paysanne.

P.A.F. : 5 € - Abonnement : 20 € - Les séances ont lieu au Musée gaumais - Rue d'Arlon, 38 - B-6760 VIRTON

DECEMBRE 2017

Mercredi 6 décembre, à Virton

14h. Le théâtre de Frère Jacques présente un spectacle de marionnettes

15h. Découverte de la collection de jouets anciens

16h. Arrivée de saint Nicolas

PAF : Adulte : 3€ - Enfant : 1,5€

Vendredi 15 décembre, à Montquintin

A l'église Saint-Quentin

A l'occasion de la fête de Noël

20h : 2e concert de Noël. Musiques traditionnelles par l'ensemble « Griff Trio » suivi d'une collation servie au coin du feu au Musée de la vie paysanne

PAF : 12€

JANVIER 2018

Dimanche 14 janvier 2018, à Virton

A l'occasion du Nouvel An

16h. Vœux et cocktail dînatoire

Présentation du dernier numéro de la revue « Le pays gaumais », 2015-2016

PAF : 15€

FEVRIER 2018

Lundi 12, mardi 13 et mercredi 14 février, à Virton

De 13h30 à 16h30 : atelier pédagogique

La légende des quatre fils Aymon - Quand Charlemagne poursuit de son armée de vaillants chevaliers : Allard, Renaud, Guichard et Richard et leur cheval Bayard

Fabrication de marionnettes des personnages principaux
PAF : 30 €

20. RECRUTEMENT DES ETUDIANTS

En 2018, comme chaque année, la commune d'Etalle recrute des jeunes pour la période des vacances scolaires. Ils doivent avoir 16 ans au moins au jour de l'engagement.

Pour l'atelier communal

Chaque engagement est limité à une période de 10 jours, soit 76 heures. Il ne faut pas avoir obtenu d'évaluation insuffisante lors d'un engagement antérieur.

Les candidatures peuvent être déposées à partir du 1er janvier 2018 auprès de l'administration communale.

Pour les plaines communales

Les candidatures sont à rentrer à partir du 1er janvier 2018 jusqu'au 30 avril 2018 au plus tard. Etre titulaire d'une formation jeunesse ou être porteur d'une expérience dans l'encadrement et l'animation d'enfants constitue un atout.

21. BABY SERVICE

Vous êtes parents ou futurs parents et vous souhaitez trouver un lieu d'accueil pour votre enfant ? L'ASBL Baby-Service du Luxembourg vous propose 4 accueillantes sur la commune d'Etalle.

- Encadrement par une assistante sociale
- Formation continue pour les accueillantes
- Paiement en fonction des revenus

Accueillir des enfants à votre domicile... un métier qui vous tente ? N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations...

ASBL BABY-SERVICE rue des Déportés, 41 6700 ARLON
063/21.81.65 - f.dupont345@gmail.com - www.baby-service.be

22. BB PACK

SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT EN MATIERE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Pour qui ?

Accueillant(e) d'enfants conventionné(e)
Accueillant(e) d'enfants autonome
Service d'accueillants d'enfants conventionnés

Pour quoi ?

Des investissements en lien direct avec l'activité d'accueil des enfants:

Lits, parcs, mobiliers, tapis de jeux ... ou investissements obligatoires en vertu des normes encadrant cette activité (sécurité, prévention, incendie)

Comment ?

Vous contractez un prêt auprès de CREDAL coopérative de finance solidaire pour un montant compris entre 3000€ et 10 000€. Vous ne remboursez que le capital emprunté.

La Wallonie rembourse les intérêts du capital emprunté. Mais ce n'est pas tout. La Wallonie peut également vous octroyer une prime complémentaire de maximum 20% du capital emprunté.

23. MAISON DU DIABÈTE

Les consultations infirmières et diététiques ainsi que les activités des Maisons du diabète sont là pour aider les personnes diabétiques et leur famille à comprendre le diabète et mieux vivre avec.

Infos et prise de rendez-vous possible via le secrétariat 084/41.10.00 de 9h00 à 13h00 ou via le site www.maisondudiabete.be.

DEPISTAGE DE LA RETINOPATHIE DIABETIQUE

Il est recommandé aux personnes diabétiques un suivi annuel chez un ophtalmologue avec entre autre un examen du fond de l'oeil. Cet examen, non douloureux, permet de visionner la rétine, ses vaisseaux sanguins et rechercher toutes anomalies.

La rétinopathie est une atteinte des petits vaisseaux de la rétine, qui survient de façon sournoise, sans symptôme, en lien avec un équilibre insuffisant du diabète. Dépistée à temps, cette pathologie se traite de façon à en éviter les complications qui peuvent conduire à la cécité.

24. CONCERT DE NOEL

Cela fait maintenant 13 ans que l'Harmonie d'Etalle propose un concert de Noël dont les bénéfices sont entièrement reversés à une association d'aide ou d'entraide de notre région.

L'édition 2017 aura lieu le samedi 09 décembre 2017 à 20h00 en l'église paroissiale d'Etalle.

La première partie sera assurée par la chorale «Prélude» de Habay-la-Neuve. La seconde partie sera quant à elle assurée par l'harmonie locale, « La Stabuloise». Son jeune chef de musique, Amaury Goffinet, a choisi un programme de qualité, varié et adapté qui plaira tant au jeune public qu'aux anciens mélomanes: le classique s'alliera à de la musique plus moderne, histoire de plaire à une large assemblée. En fin de deuxième partie, les choristes de Prélude rejoindront l'harmonie pour interpréter ensemble deux oeuvres connues: Le chœur des escales de Nabucco et l'Alléluia de Haendel.

Entrée: 10€ - Prévente: 7€ - gratuit pour les moins de 12 ans.

25. TAND'AIME

Asbl de partage en duo pour amoureux du Vélo. Prêts des tandems avec ou sans pilote.

Tand'aime a pour but de permettre la pratique du vélo en duo à des personnes:

- non ou mal voyantes
- à handicap léger
- envieuses de partager une balade
- désireuses simplement d'emprunter ce tandem.

Plus d'informations:

asbl.tandaime@gmail.com - 063/45.69.26 - 46, rue du Harret - 6740 Etalle

26. CLUBS DE BASKET

BC SARRASINS CHANTEMELLE

Fin du mois d'août est organisé le traditionnel « stage de basket » par le club de Chantemelle. Cette année ce sont près de 80 jeunes qui se sont donnés rendez sur les terrains de basket intérieur et extérieur de Chantemelle pour une semaine ensoleillée. Ce stage à la particularité de proposer des activités sportives mais aussi des activités très variées telles que jeux dans les bois, grands jeux de village, bricolages, cuisine, ... Parmi ces activités, l'une est plébiscitée chaque année par les plus grands : le hike vélo.

Si cette semaine était sportive, elle a permis aux enfants de découvrir les valeurs de fair-play, de coopération et d'entraide. Le stage était encadré par des moniteurs du club, passionnés par les enfants et par leur sport.

Au terme de la semaine, le club a repris ses activités. Des enfants de 3ème maternelle aux adultes s'entraînent chaque semaine et sont en compétition le week-end. Les enfants de 3ème maternelle y sont accueillis pour du baby basket tous les mercredis à 17H30. Vous trouverez tous les renseignements sur le site BC Sarrasins Chantemelle.

RUS FRATIN

Le basket est un sport d'équipe complet et en salle, encadré par des entraîneurs diplômés et/ou expérimentés qui développeront les capacités psychomotrices et sociales de l'enfant.

Tu es née en	Tu joueras en	Tu t'entraîneras le/les
2012-2013	U6	Jedi: 16h45 à 17h45
2011	U7	Mardi: 16h45 à 17h45 Mercredi: 14h15 à 15h15
2010	U8	Mardi: 16h45 à 17h45 Mercredi: 15h15 à 16h30
2009	U10	Mardi: 16h45 à 17h45 Mercredi: 15h15 à 16h30
2008	U10	Lundi: 17h00 à 18h15 mercredi: 15h15 à 16h30
2006-2007 (garçons)	U12	mardi: 17h45 à 19h00 mercredi: 16h30 à 17h45
2006-2007 (filles)	U12	mardi: 17h45 à 19h00 jeudi: 17h45 à 19h00

27. ENÉOSPORT – TAI CHI

Reprise des activités pour le club tous les lundis à 18h30 cours débutants ; les jeudis à 18 h, Qi gong pour tous, suivi d'un cours de Tai chi. Les cours sont donnés à l'école de la Communauté Française, rue Termezart 16.

Bouger, se rencontrerça fait un bien fou, venez nous rejoindre.

Renseignements : Hustin Nelly 063/570705 ; Godelaine Claire 063/223153 ou Sevrin Francine 0476/644682

www-cs-taichi-etalle.jimdo.com

28. US STABULOISE

L'US Stabuloise vous présente son nouveau site: www.rus-stabuloise.be.

Vous pourrez y retrouver l'agenda sportif, la présentation des équipes et leur classement dans le championnat ainsi que l'actualité du club.

29. LES COMPAGNIES DE THÉÂTRE

LE FOLICH'GAUME

Le Folich'Gaume présente: «Un stylo dans la tête», une comédie de Jean Dell dans une mise en scène de Liliane Martin. Avec: Marianne Crélot, Joëlle Wright, Laurence Libois, Jean-Pol Laurent, Thierry Descamps, Vincent Bouchat.

Dates de représentation:

Vendredi 17, 24 novembre

Samedi 18, 25 novembre

Samedi 2 décembre

Cercle Saint-Michel à 20h15

Réservations: 0478/39.56.38 - folich@outlook.be

SCEN'IMPOSSIP

La compagnie Scèn'impossip présente «L'envers des privilèges» de Dominique Billion. Mise en scène de Ludovic Gillet - Costumes de Mélyny Clesse - Maquillage de Valérie Guillaume.

Avec : Marc-Olivier Kaiser, Sébastien Gontier, Vincent Goffard, Paulin Nicolas, Céline Sampaix, Gaetan Magerotte, Lysie Sampaix, Augustin Vandekerkove, Ludovic Gillet, Nadia Cravate et Stéphanie Thomas

Date de représentation:

Samedi 16 décembre à 20h00

Maison de la Culture d'Arlon

Réservations: Maison de la Culture d'Arlon - Renseignements: www.scenimpossip.be

30. PIQUÉES DE DENTELLES

Ateliers de dentelle aux fuseaux Les Piquées de Dentelle -219, Sivry

Tous les lundis après-midi de 14.00 à 16.30

Mercredis matin de 9.00 à 11.30, 1 semaine sur 2

Jeudis soir de 19.30 à 22.00, 1 semaine sur 2

Prix : 13€ la séance, 55 € pour 5 ateliers. Inscription préalable obligatoire.

Visitez le site Les Piquées de Dentelle <https://www.lespiqueesdedentelle.be/>

Contact Danièle Jadin, 063 45 61 01 , 0476 79 90 83, danielejadin@hotmail.com

<https://www.facebook.com/DanieleJadin/>

31. LES RISQUES LIÉS AU MONOXYDE DE CARBONE (CO)

En ce début de période hivernale, méfiez-vous du tueur silencieux qui peut se trouver au sein même de votre propre habitation. Chaque année, plus de mille personnes dans notre pays sont victimes d'une intoxication au CO. En 2016, le CO a tué en province de Luxembourg... plusieurs fois : trois décès et sept intoxications.

Pourquoi le CO est-il si dangereux ?

- Parce qu'il est imperceptible (incolore, inodore, insipide) ;
- Parce que votre sang absorbe 200 fois mieux le CO que l'oxygène. Le CO rejette donc tout l'oxygène de votre sang. Les victimes se retrouvent comme étranglées chimiquement.

Comment le CO entre-t-il chez vous ?

- Par votre cheminée ;
- Par votre système de chauffage (poêle à bois ou à mazout, convecteur à gaz, cassette, feu ouvert, etc.) ;
- Par votre chauffe-eau au gaz ;
- Par votre cuisinière/four au gaz ;
- Par votre chaudière ;

Le CO se forme en cas de mauvaise combustion de tous les combustibles. Chacun représente donc un risque potentiel à surveiller.

Comment reconnaître une intoxication au CO ?

- Vous êtes rapidement pris de maux de tête ;
- Vous pouvez avoir des nausées ;
- Vous vous sentez fatigué ;
- Parfois, vous vous évanouissez ;

Autres signes d'alarme :

- Plusieurs personnes ou animaux se plaignent-ils ?
- Vous vous plaignez à certains moments précis (en prenant un bain, une douche ou en faisant la vaisselle) ?
- Les plaintes diminuent en présence d'air frais ou lorsque vous vous trouvez dehors ?
- Remarquez-vous des dépôts de suie sur les murs aux alentours des chauffe-eau à gaz ?
- Constatez-vous une condensation et une humidité anormalement élevées dans la maison ?
- Pour le gaz, soyez attentif à la couleur des flammes. Des flammes jaunes sont le signe d'une mauvaise combustion. Les flammes doivent être de couleur bleue.

Que faire en cas d'intoxication au CO ?

Votre propre sécurité d'abord !

- Ouvrez d'abord les portes et fenêtres ;
- Eteignez l'appareil ;
- Si la personne est inconsciente : appelez le 112 et signalez qu'il pourrait s'agir d'une intoxication au CO ;
- Faites sortir la personne de la pièce.

Vous soupçonnez un problème lié au CO ?

- Contactez la Zone de secours Luxembourg. Un conseiller en prévention incendie viendra faire le tour de votre habitation ;
- Pour d'autres questions, contactez un installateur agréé.

Contacts :

Stéphane THIRY, Commandant de la Zone de secours Luxembourg : s.thiry@zslux.be - +32 493 02 08 52

32. AGENDA

Retrouvez l'intégralité des informations de l'agenda sur notre site Internet: www.etalle.be/agenda

VISITE DE SAINT-NICOLAS

1er décembre

Org: Groupe animation Chantemelle

SOIREE SAINT-NICOLAS

Vendredi 01 décembre

21h00 au Club des Jeunes

CDJ Villers/Mortinsart

SOIREE SAINT-NICOLAS

Samedi 02 décembre 2017

Local du Patro

Org. Patro Stabushuaïa

MARCHÉ HÉ! FÉE-MÈRE

02 & 03 décembre 2017

09 & 10 décembre 2017

16 & 17 décembre 2017

Au Point B'Art - Fratin

Org. Point B'Art

CONFERENCE DU MUSEE GAUMAIS

Mercredi 6 décembre à 18H30

Théâtre de Marionnettes et visite de Saint-Nicolas

Org. Musée Gaumais

DÉMONSTRATION FLORALE POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

animée par David Blondelet

Lundi 11 décembre

Montages à remporter lors de la tombola

Cafétéria du complexe sportif d'Etalle

org : cercle horticole Etalle

HEURE DU CONTE

Mercredi 13 décembre 2017

de 16h00 à 17h00

Gratuit et sans réservation

Org. Bibliothèque d'Etalle

PERMANENCE CREA-JOB

Jeudi 14 décembre 2017
084/46.83.80 - www.creajob.be
Org. Maison de l'emploi

CONFERENCE DU MUSEE GAUMAIS

Mercredi 15 décembre à 18H30
A l'église de Montquintin
Concert de Noël
Org. Musée Gaumais

MARCHE DE NOEL

Dimanche 17 décembre 2017
de 10h00 à 19h00
Complexe Sportif et culturel d'Etalle
Entrée gratuite
063/45.67.87 - si.etalle@skynet.be

ATELIER FLORAL « NOËL LUMINEUX »

animé par David Blondelet
Lundi 18 décembre 2017 à 20h00
Inscriptions au 063 45 61 34 ou 063 67 67 05
Cafétéria du complexe sportif d'Etalle
Org : cercle horticole Etalle

NOËL AU THÉÂTRE

Spectacle «Tomaï des éléphants»
Mercredi 27 décembre à 16h
dès 5 ans
Complexe sportif d'Etalle
Réservation obligatoire
Contact: C.Courtois 063/45 50 15

33. ORGANISATION D'ÉVÈNEMENT - RAPPEL - DOSSIER SÉCURITÉ

Tout événement public qui rassemble une foule de visiteurs/participants nécessite de compléter le dossier sécurité. Le dossier (correctement complété) contiendra toutes les informations utiles en cas de problème. Un autre dossier intitulé «formulaire fête» est également à remplir par l'organisateur et à transmettre à l'administration communale 60 jours calendrier avant l'évènement.

Les formulaires sont téléchargeables sur la page www.etalle.be/agenda.

Sur cette page, vous trouverez également le memento des règles de sécurité concernant les évènements récréatifs de la Zone de Secours Luxembourg 2017. Ce document est réalisé à destination des organisateurs afin de s'assurer que toutes les mesures sont prises pour apporter à l'évènement un bon niveau de sécurité et vous aider dans la rédaction de votre dossier sécurité.

34. INVITATION AUX VOEUX COMMUNAUX

Comme chaque année, les voeux communaux auront lieu le 3ème vendredi du mois de janvier à 19h00 au Complexe sportif et Culturel d'Etalle.

Ce sera l'occasion de se retrouver pour l'échange des traditionnels voeux de la nouvelle année 2018, le 19 janvier prochain.

Pour une bonne organisation, nous vous invitons à vous inscrire pour le 16 janvier 2018:

- soit par téléphone au 063.45.51.74
- soit par mail à l'adresse anne-marie.dourte@publilink.be
- soit en déposant ce formulaire à l'administration communale
15, rue du moulin - 6740 Etalle

Nom & Prénom:

Nombre d'adultes:

Nombre d'enfants:



ART EN GAUME ▲



▲ SYMPOSIUM DE SCULPTEURS

◆ PLACE AUX ENFANTS



LA VIE À ETALLE

MARCHÉ De Noël

ETALLE 17/12/2017

COMPLEXE SPORTIF D'ETALLE
DE 10H00 À 19H00

50 EXPOSANTS

VIN CHAUD

MAITRANK CHAUD

BIÈRES SPÉCIALES

RESTAURATION SUR PLACE

ENTREE GRATUITE



ORG. SI ETALLE
063.45.67.87 - SI.ETALLE@SKYNET.BE